

République Française Département de l'Aisne Arrondissement de Soissons	DELIBERATION COMITE SYNDICAL Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du Valois ***** Séance du vendredi 17 mars 2023
---	--

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Représentés	Votants
25	16	3	19

L'an deux mille vingt-trois, le 17 mars à 15 heures 30 minutes, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération du GrandSoissons, sous la présidence de Monsieur Alain CREMONT, Président du PETR du Soissonnais et du Valois, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le vendredi 10 mars 2023, laquelle convocation a été affichée à la porte du siège du PETR.

Convocation en date du
Vendredi 10 mars 2023

Présents : Jean-Pascal Berson, Marcel Bompart, Dominique Bonnaud, Franck Briffaut, Marina Carette, Alain Crémont, Gilles Davalan, Alexandre de Montesquiou, Christian Deulceux, Olivier Engrand, Marie-Claude Laine (Suppléante de François Rampelberg), Loïc Lalys, Hervé Muzart, Ginette Platrier, Nicolas Rébérot, Thierry Routier,

Procuration : Arnaud Battefort à Marcel Bompart, Yveline Delval à Alexandre de Montesquiou, Pascal Tordeux à Ginette Platrier

Excusés : Arnaud Battefort, Alain Colpart, Yveline Delval, Céline Le Frere, Philippe Montaron, Pascal Tordeux

Ginette Platrier a été élue secrétaire de séance.

Rapport N° 07-2023	Délibération n° 07-2023
DELIBERATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ANCT DANS LE CADRE DE TERRITOIRE D'INDUSTRIE	

Le PETR du Soissonnais et du Valois a reçu la confirmation de l'ANCT du cofinancement de l'étude visant à structurer notre feuille de route « Territoire d'Industrie ».

L'ANCT a transmis la fiche d'instruction relative à l'accompagnement au lancement de la démarche « Territoire d'industrie Soissonnais-Valois » et à la structuration du plan d'actions, ainsi que le projet de convention de partenariat.

La mission d'accompagnement sera confiée aux cabinets ROUGE VIF (diagnostics territoriaux et définition des enjeux et orientations stratégiques) et CEIS (accompagnement au pilotage et à la mise en œuvre des projets de territoire).

La convention précise également le reste à charge du PETR du Soissonnais et du Valois pour le financement de cette mission, à savoir 20% du montant total de la prestation (80% à charge de l'ANCT) pour une somme de 12 530, 40 €, et les modalités d'exécution.

En l'absence prolongée du Directeur du PETR, une équipe-projet d'agents des 4 EPCI sera chargée de suivre la mission et d'assurer la tenue de comités techniques et de pilotage associant les élus du PETR du Soissonnais et du Valois.

L'équipe-projet sera composée des personnes suivantes :

- PETR : Simon BUSIN, en remplacement d'Emmanuel DURU
- CC Retz-en-Valois : Catherine DUCHENE et Alexandre CLEMENT
- CC Val de l'Aisne : Dominique BOUDESOCQUE et Stéphanie MONCHOT
- CC Canton d'Oulchy-le-Château : Amandine TALLE
- GrandSoissons Agglomération : Florent THEVENIN et Maxime ISAMBERT

Il est proposé au conseil syndical du PETR du Soissonnais et du Valois de :

Approuver la mission d'accompagnement proposée par l'ANCT, son cofinancement et convention de partenariat et tout document y afférent ;

Autoriser le Président à signer la convention de partenariat liant le PETR du Soissonnais et du Valois et l'ANCT, et à verser la participation financière du PETR à la mission ;

LE BUREAU A PRIS ACTE DU RAPPORT

Après délibération, le Comité Syndical approuve cette délibération

Vote : 19 pour

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
19	0	0	0

Pour extrait conforme au registre des délibérations*

Le Président




Alain GRÉMONT

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Affichage le 28.../03.../2023

Transmission le 24.../03.../2023

Certifié exécutoire le 24/03.../2023